

Office Municipal des Sports - Désignation des délégués du Conseil Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Conformément aux statuts de l'Office Municipal des Sports et sur avis favorable de la Commission des Sports lors de sa réunion du 18 avril 1989, il est proposé de désigner au Comité Directeur de cet office :

L'Adjoint aux Sports : M. FUSTER

9 Conseillers Municipaux :

- 6 Majorité Présidentielle Nouvelle Gauche : M. FOUSSERET, M. BARETJE, M. DAHOUI, M. LAGRANGE, M. HUMBERT B., M. MEUNIER

- 2 «Ambition pour Besançon» : M. GRAPPIN, M. HUMBERT J.F.

- 1 «Besançon Écologie Les Verts» : M. NACHIN.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, lors de la réunion de la Commission des Sports qui s'est tenue mardi dernier, il a été proposé que l'ensemble des membres de la commission siège au Comité Directeur de l'OMS. La commission a émis un avis favorable sur cette proposition. La Commission des Sports, je vous le rappelle, est composée, en plus de l'Adjoint, de 8 Conseillers Municipaux, 5 Majorité Présidentielle Nouvelle Gauche, 2 Une Ambition pour Besançon et 1 Besançon Écologie Les Verts. Aujourd'hui, nous devons en désigner 9 dont 6 pour la majorité présidentielle. Je ne suis pas contre la présence de M. FOUSSERET au sein de l'OMS, mais une fois encore c'est une question de principe ; la commission donne un avis sur une proposition faite par l'Adjoint et entre la réunion de la commission et la réunion du Conseil, on modifie la décision prise sans en informer quiconque. Vous devez bien convenir, Monsieur le Maire, que cela n'est pas normal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je n'ai pas très bien compris ce que vous m'expliquiez.

M. GRAPPIN : Mardi soir, M. l'Adjoint, donc M. FUSTER, nous a proposé que l'ensemble de la Commission des Sports siège au Comité Directeur de l'OMS, soit 8 personnes, 5 majorité présidentielle, 2 Une Ambition pour Besançon et 1 Besançon Écologie Les Verts. Aujourd'hui il y a une personne de plus. On a donné un avis favorable sur ces 8 personnes. On nous aurait proposé 9 personnes mardi soir, il n'y aurait eu aucun problème, mais une fois de plus, c'est là que cela ne va pas.

M. FUSTER : J'en ai parlé mardi soir à la réunion, je ne sais pas si j'en ai parlé trop rapidement, mais il nous semble quand même très important que l'Adjoint à la vie associative fasse partie de l'Office Municipal des Sports, c'est une liaison qui me paraît tout à fait logique. Si je n'en ai pas parlé mardi, je vous prie de m'en excuser mais il me semble bien que j'en ai parlé et que je vous l'ai proposé.

M. DAHOUI : Cela a effectivement été évoqué ; je crois Monsieur GRAPPIN, qu'il faut mieux suivre le travail des commissions, cela avait été clairement indiqué par l'Adjoint, je peux le certifier. Un moment de distraction, cela peut arriver.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors il faut suivre les travaux des commissions un peu mieux que cela !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, ratifie ce choix.